



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E107179

VALABLE JUSQU'AU 20/10/2026

ÉDITÉ LE

28/10/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/01/2013

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 24/06/2023  
230 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CHARTRES 2013B00023

Siret : 790 430 086 00021

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 6104414

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 128087300 J 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 128087300 J 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : BPC - BIRTA PLOMBERIE CHAUFFAGE

1 AVENUE DE LA GARE  
28190 PONTGOUIN

Téléphone : 02 37 37 49 71

Portable : 06 33 98 12 78

Fax :

Site Internet :

E-mail : bpc.sarl@gmail.com

Responsabilité légale :

BIRTA VASILE-MIHAI GÉRANT

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                           | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------|----------------------|
| 8611 | Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste,Plombier) | 06/10/2022           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 01/01/2021         |
| o Ventilation mécanique                                                  | 06/10/2022         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.